

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Eric LE DISSES - André MOLINO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 006-856/15/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association "Les Voiles du Vieux-Port" pour l'organisation de la treizième édition de la régate "Les Voiles du Vieux-Port"
DIPORSV 15/12912/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association « Les Voiles du Vieux-Port » a pour objet la promotion d'activités nautiques en liaison avec les voiliers de tradition et ce quel qu'en soit l'âge ou la provenance.

Dans ce cadre, elle apporte son soutien à la valorisation de l'image maritime régionale dans différents secteurs d'activités et pourra être associée aux actions visant au développement de la plaisance au sein de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en organisant des rassemblements de bateaux et régates.

Dans cette optique, le comité d'organisation des Voiles du Vieux-Port organise la douzième édition, du au , de la régate des voiliers de tradition en rade de Marseille Esplanade du Fort Saint-Jean. Cette régate inclut Marseille dans le circuit des rencontres prestigieuses du yachting classique en Méditerranée et devient un événement nautique incontournable avant l'été. En nocturne, les voiliers rejoignent le quai jusqu'au lendemain matin donnant ainsi la possibilité aux nombreux visiteurs de voir de plus près ces bateaux.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Afin de soutenir la valorisation du patrimoine maritime marseillais, la Communauté Urbaine souhaite participer financièrement à hauteur de 10 000 euros au budget de cet événement.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer en matière de valorisation du patrimoine maritime marseillais ;
- L'intérêt de la Communauté Urbaine de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association Les Voiles du Vieux-Port pour l'organisation des Voiles du Vieux-Port.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté Urbaine : Nature 6743 –Sous-Politique A330 – Fonction 020- 2DGS.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**